

RÉSUMÉ

DES

CONFÉRENCES ECCLESIASTIQUES

DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL,

1882.

DISCIPLINE ECCLESIASTIQUE.

Question.—Exposer les devoirs du prêtre à l'égard des supérieurs ecclésiastiques,

Réponse.—L'Eglise est une société parfaite, ayant son droit, ses lois, sa hiérarchie et son chef suprême.

L'ensemble de tous les degrés de cette hiérarchie sacrée forme le grand corps sacerdotal, dont les membres sont distincts et dépendants les uns des autres, sous l'autorité du Souverain Pontife.

Saint Paul, dans sa première épître aux Corinthiens, donne une juste idée de la subordination des personnes ecclésiastiques :

“ Divisiones vero gratiarum sunt, idem autem spiritus; et divisiones ministracionum sunt, idem autem Dominus; et divisiones gratiarum sunt, idem vero Deus, qui operatur